

# COMPTE-RENDU

## De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 8 avril 2021

-----

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), JEUDI 8 AVRIL 2021 à 20h30 sous la présidence de Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception M MERCIER (pouvoir à M JOLY), Mme LUCOTTE (pouvoir à Mme PERICHON), M PETIT (pouvoir à M ATHAYNE).

A également pris part à la séance, Mme GOUBY, Directrice Générale des Services.

### Election du secrétaire et du secrétaire adjoint

Monsieur le Maire désigne M RENON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance qui sera assisté par Mme GOUBY, Directrice Générale des Services.

### Compte-rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la séance du 11 février 2021, adressé préalablement à l'assemblée, est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion.

### Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Finances : Distribution du Guide de la saison culturelle 2021 / Contrat AXECITOYEN pour 560, 30 € TTC.
- Entretien technique des équipements Lot N°1 / Entretien des installations thermiques – Avenant N°4 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Entretien technique des équipements Lot N°1 / Entretien des installations thermiques – Avenant N°5 portant montant du contrat à 6 372 € TTC.
  - Entretien technique des équipements Lot N°3 / Entretien du matériel de réfrigération – Avenant N°1 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Vérifications techniques et entretien des équipements Lot N°7 / Prélèvements et analyses de légionnelles – Avenant N°1 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Entretien technique des équipements Lot N°4 / Entretien des hottes de cuisson – Avenant N°1 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Vérifications techniques et entretien des équipements Lot N°5 / Vérification des chapiteaux et structures mobiles – Avenant N°2 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Vérifications techniques et entretien des équipements Lot N°1 / Vérification électricité, alarme incendie, gaz, portes et portails automatiques – Avenant N°3 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Vérifications techniques et entretien des équipements Lot N°3 / Vérification des matériels de cuisson, levage, compresseur, harnais et sangles, EPI à usage spécifique, échafaudages et échelles – Avenant N°4 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Entretien technique des équipements Lot N°2 / Entretien ascenseur et monte-charge – Avenant N°1 portant prorogation du contrat au 30 septembre 2021 pour l'ascenseur et au 31 juillet 2021 pour le monte-charge.
  - Vérifications techniques et entretien des équipements Lot N°2 / Vérification incendie – Avenant N°1 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Entretien technique des équipements Lot N°5 / Entretien et nettoyage des vitres – Avenant N°1 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.
  - Vérifications techniques et entretien des équipements Lot N°4 / Vérification des jeux et matériels sportifs – Avenant N°2 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.

Entretien technique des équipements Lot N°6 / Entretien dératisation – Avenant N°1 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.

Vérifications techniques et entretien des équipements Lot N°6 / Vérification paratonnerre – Avenant N°2 portant prorogation du contrat au 31 décembre 2021.

Contrat machine à affranchir – Avenant N°2 portant souscription de l'option LAN pour 8, 25 € HT mensuels.

Marché d'assurances / Révision des conditions d'assurance de la partie flotte automobile du lot N°3 – marché porté à 10 608, 14 € TTC.

Marché d'assurance / Assistance pour le renouvellement du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2022 - Choix du cabinet ARIMA Consultants pour 2 900 € HT.

Distribution du Trait d'Union N°28 / Contrat AXECITOYEN pour 560, 30 € TTC.

Sinistre bris de glace sur tracteur / Acceptation de l'indemnisation à hauteur de 1 573, 39 €.

## **Ordre du jour : inscriptions complémentaires**

Trois dossiers ont été instruits depuis l'envoi de la convocation et nécessitent d'être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre séance plénière.

Il s'agit de :

Personnel : Convention de rupture conventionnelle

Personnel : Précision sur la création d'un emploi de chargée de mission Petites Villes de Demain

Administration générale : Convention avec la M.S.A.

### **1 - PERSONNEL ; Service « intérim public » du Centre de Gestion de la FPT de l'Allier : modification de la convention**

Sur proposition de Monsieur MONIER, le Conseil municipal, à l'unanimité, rapporte la délibération du 6 février 2020, approuve les modifications de la convention de mise à disposition de personnel proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **2 - PERSONNEL ; Tableau des effectifs : Modification N°5**

Sur proposition de Monsieur MONIER, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs afin d'ouvrir des postes sous le dispositif Parcours Emploi Compétence (contrats aidés).

Monsieur le Maire précise que la collectivité n'a pas toujours la possibilité d'accéder à ces contrats et qu'il est nécessaire d'anticiper les créations de postes pour couvrir les besoins quand ils se présentent.

### **3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Règlement général des inhumations : modification**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme la répartition 1/3 C.C.A.S. et 2/ Commune des produits des concessions funéraires, décide la suppression de la taxe d'usage du Jardin du Souvenir, et approuve la modification des règlements d'inhumation afin de permettre notamment la vente anticipée de cavurnes et la vente de plaques avec photo du défunt à apposer sur les columbariums ou sur la stèle du Jardin du Souvenir.

Madame PERICHON précise qu'il conviendra notamment de préciser la notion de famille dans le règlement d'inhumation, ce dernier devant être adapté pour tenir compte des lois et règlements mais aussi des usages.

### **4 - FINANCES ; Budget principal : Compte de Gestion 2020**

Le compte de gestion constitue le récapitulatif des comptes de la comptable publique à l'ordonnateur, il est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Trésorière municipale pour l'exercice 2020 du budget principal.

### **5 - FINANCES ; Budget annexe de l'assainissement : Compte de Gestion 2020**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Trésorière municipale pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement.

## **6 - FINANCES ; Budget annexe de l'eau : Compte de Gestion 2020**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Trésorière municipale pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau.

## **7 - FINANCES ; Budget principal : Compte administratif 2020**

Madame PERICHON retrace les opérations passées sur l'exercice 2020 pour le budget principal.

Le résultat de clôture, après incorporation des restes à réaliser s'élève à 705 464, 46 €.

Sur proposition de Madame PERICHON, et sous la présidence de Monsieur JOLY, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (le Maire ne participe pas au vote), approuve le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal.

## **8 - FINANCES ; Budget annexe de l'assainissement : Compte administratif 2020**

Madame PERICHON retrace les opérations passées sur l'exercice 2020 pour le budget annexe de l'assainissement.

Le résultat de clôture, après incorporation des restes à réaliser s'élève à - 95 354, 03 €.

Sur proposition de Madame PERICHON, et sous la présidence de Monsieur JOLY, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (le Maire ne participe pas au vote), approuve le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement.

## **9 - FINANCES ; Budget annexe de l'eau : Compte administratif 2020**

Madame PERICHON retrace les opérations passées sur l'exercice 2020 pour le budget annexe de l'eau.

Le résultat de clôture, après incorporation des restes à réaliser s'élève à 93 358, 66 €.

Sur proposition de Madame PERICHON, et sous la présidence de Monsieur JOLY, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (le Maire ne participe pas au vote), approuve le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau.

## **10 - FINANCES ; Budget principal : Affectation des résultats 2020**

Le compte administratif ayant été approuvé, Madame PERICHON propose d'affecter les résultats comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement reporté (002) | 485 743,92 € |
| Excédent d'investissement reporté (001)  | 656 706,13 € |

Il n'y a pas de déficit à couvrir par le compte 1068.

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 telle que proposée pour le budget principal.

## **11 - FINANCES ; Budget annexe de l'assainissement : Affectation des résultats 2020**

Le compte administratif ayant été approuvé, Madame PERICHON propose d'affecter les résultats comme suit :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Couverture du déficit d'investissement (1068) | 73 031, 77 €    |
| Excédent de fonctionnement reporté (002)      | 0, 00 €         |
| Déficit d'investissement reporté (001)        | - 168 038, 02 € |

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 telle que proposée pour le budget annexe de l'assainissement.

## **12 - FINANCES ; Budget annexe de l'eau : Affectation des résultats 2020**

Le compte administratif ayant été approuvé, Madame PERICHON propose d'affecter les résultats comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement reporté (002) | 38 717, 81 € |
| Excédent d'investissement reporté (001)  | 55 934, 85 € |

Il n'y a pas de déficit à couvrir par le compte 1068.

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 telle que proposée pour le budget annexe de l'eau.

## **13 – FINANCES ; Vote du Budget principal**

Madame PERICHON présente un budget 2021 équilibré en fonctionnement à hauteur de 4 743 263, 34 € et en investissement pour 4 092 999, 83 €.

Elle précise que suite à la réforme de la fiscalité locale, la Commune a intégré le taux départemental sur le foncier bâti et que l'application d'un coefficient correcteur a permis de neutraliser les écarts.

Les dotations de l'Etat, notifiées, ont pu être intégrées au présent budget.

Enfin elle indique que le résultat 2020 de fonctionnement du budget assainissement ne permettant pas de couvrir le déficit d'investissement, une subvention d'équilibre sera prévue sur le budget principal.

Il reste précisé que seules les subventions d'investissement notifiées étant inscrites, un emprunt est inscrit pour assurer l'équilibre de la section.

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget principal pour 2021.

#### **14 – FINANCES ; Vote du Budget annexe de l'assainissement**

Madame PERICHON présente un budget 2021 équilibré en exploitation à hauteur de 142 987, 23 € et en investissement pour 1 564 532, 85 €.

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe de l'assainissement pour 2021.

#### **15 – FINANCES ; Vote du Budget annexe de l'eau**

Madame PERICHON présente un budget 2021 en suréquilibre comme suit :

- Exploitation
  - o Dépenses 950 €
  - o Recettes 44 717€
- Investissement
  - o Dépenses 6 294 €
  - o Recettes 56 884 €

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe de l'eau pour 2021.

Monsieur le Maire confirme que pour équilibrer les budgets un emprunt est inscrit mais qu'il ne sera pas ouvert sur ces montants, un ajustement sera effectué en cours d'année afin de tenir compte des subventions notifiées (le principe étant d'emprunter dans la limite du capital remboursé afin de ne pas alourdir l'endettement de la Commune).

Monsieur le Maire précise que le cumul de ces 3 budgets fait apparaître des travaux pour plus de 5 000 000 € et que si l'on ajoute les budgets de la S.P.L. 277 et de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, ce sont près de 11 000 000 € d'investissement qui seront réalisés sur la Commune de Varennes-sur-Allier.

Il remercie l'ensemble des services pour le travail réalisé.

#### **16 – FINANCES ; Taux d'imposition**

Madame PERICHON indique que le budget a été construit avec le maintien des taux de fiscalité et précise que la réforme fiscale portant suppression de la taxe d'habitation et transfert du taux départemental sur le foncier bâti aux communes est totalement effective cette année.

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition des 2 taxes sur les ménages restant du ressort de la Commune :

|  |          |
|--|----------|
| * foncier bâti (taux communal 15,33 % + taux départemental 22, 87 %) | 38, 20 % |
| * foncier non bâti   | 37,72 %  |

Monsieur le Maire tient à préciser que le taux d'imposition voté ne fait que reprendre le taux de taxe sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département et que le Conseil municipal n'a pas augmenté les taux de fiscalité au-delà de ce qu'impose la réforme fiscale.

#### **17 – FINANCES ; Allocations accordées par la ville, cotisations et contributions versées aux organismes : état pour 2021.**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'octroi des allocations, cotisations et contributions pour l'année 2021.

Les crédits figurent au budget primitif de 2021, article 6574, article 6553, article 65548, article 657362 et article 6281.

#### **18 – FINANCES ; Subvention d'équilibre au budget annexe de l'assainissement**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser, à titre exceptionnel, une subvention d'équilibre au budget annexe de l'assainissement à hauteur de 95 006, 25 € afin de couvrir le déficit d'investissement et constate que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention figurent au budget primitif de 2021, en compte 204 111.

Monsieur le Maire précise que la redevance assainissement ne permet pas de couvrir le déficit malgré l'augmentation prévue.

## **19 – FINANCES ; Bien de faible valeur**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'imputer en section d'investissement les biens de faible valeur ci-dessous énumérés

|               |               |
|---------------|---------------|
| - Meuleuse    | 108, 38 € TTC |
| - Chauffe-eau | 213, 60 € TTC |

## **20 – FINANCES ; Collecte du courrier : Contrat avec La Poste / Primo**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire au contrat Collecte Primo proposé par La Poste afin d'assurer la collecte journalière du courrier, en départ et arrivée de la Mairie de Varennes-sur-Allier.

## **21 – FINANCES ; Affranchissement du courrier : Contrat avec La Poste / Affranchigo**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire au contrat Affranchigo proposé par La Poste afin d'assurer l'affranchissement journalier du courrier, en départ de la Mairie de Varennes-sur-Allier.

## **22 – FINANCES ; Travaux aux entrées de ville : demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Département une subvention à hauteur de 55 725 € au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la 2<sup>ème</sup> phase du programme de travaux d'aménagement des entrées de ville,

## **23 – FINANCES / Vente de terrain / Route de Créchy**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à Monsieur LAMOTHE Patrick la parcelle AX94 sise 93 Route de Créchy à Varennes-sur-Allier au prix de 12 750 €, frais inhérents en sus à la charge de l'acheteur.

## **24 – FINANCES / Concessions au cimetière / Tarifs 2021 / Modification N°2**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la taxe d'usage du jardin du souvenir, de maintenir le tarif de 82, 78 € l'unité des plaques (sans photo), 210\*130 mm installées sur le colombarium, de fixer le tarif de 94, 78 € aux plaques (avec photo), 210\*130 mm installées sur le colombarium, de maintenir le prix des plaques (sans photo), 100\*50 mm pour espace Jardin du souvenir à 43, 00 € l'unité et de fixer le prix des plaques (avec photo), 100\*50 mm pour espace Jardin du souvenir à 55, 00 € l'unité, Monsieur le Maire précise que le tarif cavurnes proposé à Varennes-sur-Allier comprend la cuve préfabriquée en sus du terrain.

## **25 – TRAVAUX / Conventions de servitude avec ENEDIS : Rue Marius Courteix, Mauregard et Clos Richard**

Sur proposition de Monsieur ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitudes permettant les travaux de restructuration de ligne HTA suivants :

- Section AL N°1 Rue Marius COURTEIX pour des travaux de restructuration HTA / Ligne électrique souterraine modifiée (tension et tracé) REM17 Varennes-sur-Allier,
- Section AZ N°203 et 204 Mauregard pour des travaux de restructuration HTA / Ligne électrique souterraine modifiée (tension et tracé) REM17 Varennes-sur-Allier,
- Section ZC N°10 Clos Richard pour des travaux de restructuration HTA / Ligne électrique souterraine modifiée (tension et tracé) REM17 Varennes-sur-Allier,
- Section AZ N°203 et 204 Mauregard pour des travaux sur poste au sol simplifié de type B (PSSB Mauregard).

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte l'indemnisation forfaitaire unique de 20 € (vingt euros) par convention pour le passage des canalisations souterraines.

## **26 – TRAVAUX / Assainissement Avenue de Lyon (du Fragne aux Luteaux) : Lot N°1 Allier**

### **TP / Mise au point**

Sur proposition de Monsieur ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise au point présentée par l'entreprise Allier TP afin d'intégrer les modifications suivantes et de porter le montant du marché pour le lot 1 à la somme de 397 127, 50 € HT :

- Correction du prix du revêtement en enrobé 0/10,
- Intégration, côté impair, du remplacement des regards étanches en PEHD par des regards étanches en béton,
- Intégration, côté pair, du remplacement des regards étanches en PEHD par des regards étanches en béton,

Monsieur le Maire explique le choix de la variante béton sur un certain nombre de collecteurs et précise que l'efficacité et la durée de vie sont identiques aux collecteurs PVC.

## **27 – EAU / Projet SDAGE**

Sur proposition de Monsieur ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'Agence de l'Eau, en charge de la révision du SDAGE Loire Bretagne, de :

- incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau, sous toutes ses formes, afin d'accroître sa disponibilité, assorti d'une levée de toutes les contraintes sur le plafonnement des usages de l'amont par rapport au SDAGE précédent,
- affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela,
- ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités, les répartitions juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval.

Monsieur le Maire explique que les dossiers relatifs au domaine de l'eau sont compliqués eu égard aux périodes de sécheresse successives subies.

## **28 – JEUNESSE / Convention avec Viltais**

Sur proposition de Madame PARRET-BONMARTIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (1 abstention) accepte de renouveler la convention avec l'Association Viltais pour l'animation du P.I.J. de Varennes-sur-Allier et de participer à hauteur de 30 410 € pour l'année 2021.

Madame MARTIN demande s'il existe une différence entre une gestion déléguée à une association et une gestion en interne du Point Informations Jeunesse.

Madame PARRET-BONMARTIN répond que ça concerne la main d'œuvre principalement.

Monsieur le Maire rajoute que la Commune n'a pas, à ce jour, la capacité d'assurer l'animation du P.I.J. mais qu'il pourrait effectivement être intéressant d'avoir la main sur ce service.

## **29 - VIE ASSOCIATIVE ; Subventions accordées par la ville : Année 2021**

Sur proposition de Madame PARRET-BONMARTIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (les élus membres de l'exécutif d'associations ne participant ni aux débats, ni au vote) décide, pour tenir compte de la situation particulière eu égard à la pandémie, d'apporter un soutien aux associations en versant une subvention sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 d'un montant équivalent à celle allouée en 2020 et de prévoir la possibilité d'octroyer en fin d'année un complément en fonction de l'évolution de la situation (reprise ou non des activités, ...).

Le Conseil municipal constate que les crédits nécessaires au paiement des subventions (acompte + solde si besoin) figurent au budget primitif de 2021, article 6574.

Madame PARRET-BONMARTIN précise que certaines associations ont renoncé à la subvention 2021.

## **30 – INTERCOMMUNALITÉ ; Motion de soutien au site de Sept-Fons à Dompierre-sur-Besbre**

Sur proposition de Monsieur ATHAYNE et pour suivre l'avis du Conseil communautaire du 29 mars dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (1 abstention), approuve la motion de soutien en faveur du groupe Stellantis (site PSA de Sept-Fons à Dompierre-sur-Besbre).

Monsieur le Maire explique que la décarbonisation du cubilot représente un investissement de 20 millions d'euros et que le site a besoin de développer la partie usinage, l'avenir de la partie fonderie étant en déclin, la production de bloc moteur pour véhicule diesel étant amenée à s'arrêter.

Il indique que le Comité social est inquiet (les décisions se prennent désormais à l'étranger) et a besoin du soutien des collectivités et notamment de la Région qui a la compétence « Economie ». L'aide de cette dernière devrait être sollicitée à hauteur de 2 millions d'euros.

Le site d'intérêt communautaire présente un climat social positif et reste idéalement situé en proximité immédiate de la future autoroute.

### **31 – CULTURE ; Saison culturelle 2021 / Modification de la demande d'aide départementale**

Sur proposition de Madame DESVIGNE, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rapporter la délibération du 24 septembre 2020 portant demande de subvention départementale au titre de la saison culturelle 2021, le spectacle de magie de Stéphane ARNOW ROSIER étant reporté à 2022 et de présenter une nouvelle demande auprès du Département afin de financer le spectacle des Mirabelles Kitchen.

Monsieur le Maire espère que ce spectacle, déjà reporté 2 fois, pourra se tenir en juillet prochain.

### **32 – PERSONNEL / Rupture conventionnelle / Signature d'une convention**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle suite à la demande présentée par Mme DAVID et à régler le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle.

Monsieur le Maire précise que cet agent officie à la médiathèque et qu'en raison du transfert à venir de cet équipement à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire un recrutement d'agent statutaire ne sera pas engagé par la Commune. Une organisation transitoire sera mise en place.

### **33 – PERSONNEL / Création d'un emploi à temps complet de chargé de mission / Précision**

Sur proposition de Monsieur le Maire et pour répondre à la demande de précision formulée par les services du contrôle de légalité, le Conseil municipal, à l'unanimité, précise que l'emploi de chargé de mission « Petites Villes de Demain » est créé sur un emploi non permanent au titre du contrat de projet prévu par le Décret N°2020-172 du 27 février 2020, fixe le niveau de rémunération sur un grade d'attaché territorial, 3<sup>ème</sup> échelon, Indice brut 499 et décide d'octroyer un régime indemnitaire au titre de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à l'agent qui sera recruté.

Monsieur le Maire indique que Marine BUZIER a postulé pour ce poste. Du temps où elle officiait à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, elle a participé à la réflexion sur les projets municipaux (Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg, entrées de ville, ...) et ces dossiers entrent dans le dispositif Petites Villes de Demain.

### **34 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient familial des allocataires MSA**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient familial des allocataires présentée par la MSA et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

### **35 – INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à signer les documents budgétaires

Il informe les membres du Conseil municipal qu'une opération de vaccination à grande échelle sera organisée à Varennes-sur-Allier avec l'objectif de vacciner 750 personnes.

Il sera fait appel aux élus et bénévoles pour assurer la logistique.

Monsieur MONIER donne les grandes lignes de l'organisation de cette opération qui se déroulera à la salle Max Favalelli : une liste de 800 patients (en prévision de désistements) devra être préparée, au moins 5 professionnels de santé et une vingtaine de bénévoles sont nécessaires.

Madame DIAT demande si cette vaccination est réservée aux varennois.

Monsieur MONIER répond que la priorisation est la suivante : P1 au 75 ans et plus et P2 aux moins de 55 ans avec comorbidités.

Jusqu'au 22 avril les patients pourront s'inscrire en Mairie (ligne dédiée) et chez les professionnels de santé et après compilation des listes et classement par priorité, un rendez-vous leur sera donné.

Si cette 1<sup>ère</sup> expérience fonctionne, une seconde pourrait être initiée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les professionnels de santé sont désormais regroupés en association. Cette opération à grande échelle est coordonnée par la C.P.T.S. (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Moulins.

Fin de séance 22h05

Le Secrétaire de Séance



Stéphane RENON

Le Maire



Roger LITAUDON

Diffusion par messagerie :

Membres du Conseil municipal,  
Centre des finances,  
Membres du C2,  
Secrétariat de la communauté de communes,  
La Semaine de l'Allier,  
La Montagne,  
Ecoles communales,

Affichage :

Hôtel de Ville / Centre Technique Municipal / Restaurant municipal (format A5)

Publication :

Site Internet de la Ville, Intramuros, Journal La Montagne

Impression pour classement :

Bureau D.G.S.